

---

## Comité technique ministériel du 16 juillet 2019, déclaration du SNPTES

---

Suite au rejet, par le comité technique ministériel du 8 juillet, les représentants des personnels sont à nouveau appelés à donner leurs avis sur le projet de texte relatif à la nomination des futurs directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE)<sup>1</sup> ; les élus du SNPTES constatant, malheureusement, que le Gouvernement persiste dans son idée que le directeur d'institut ne soit plus élu par le conseil de l'institut (ex conseil d'école) mais par un comité d'audition présidé conjointement par le recteur et le président d'université, rejette l'ensemble de ce texte qui, nous l'avons déjà signalé, déroge gravement aux dispositions du Code de l'éducation qui prévoit que les directeurs de composantes (UFR, instituts, etc.) soient toujours élus par les conseils. Pour le SNPTES, cette désignation fortement encadrée, n'est en réalité portée que par des considérations politiques désuètes selon lesquelles, les écoles de formations des enseignants seraient autant de creusets idéologiques œuvrant à la fois sur les idées politiques, syndicales ou pédagogiques des futurs enseignants. Pour le SNPTES, cette défiance vis à vis de la formation des enseignants, souvent accompagnée d'un discours anti-profs, doit cesser afin, notamment, de ne pas aggraver encore plus la crise des vocations.

Ce comité technique ministériel doit aussi donner son avis sur un décret d'application découlant de la volonté gouvernementale de fusionner les deux académies normandes (rectorat de Caen et rectorat de Rouen). Le SNPTES ne peut, pour différentes raisons, approuver ce projet de fusion, aboutissement d'une expérimentation, réalisé au nom des économies d'échelle que cela engendrerait et non, comme aimerait le SNPTES, au nom de l'intérêt général. Le SNPTES prédit d'ailleurs qu'en raison de différents facteurs, cette fusion normande pourrait s'avérer budgétivores...

Enfin, le SNPTES profite de ce comité technique ministériel pour préciser que sa conception d'un syndicalisme réformiste, clef de voûte de sa conception du syndicalisme, ne signifie pas pour autant qu'il aurait renoncé à s'opposer, par tous les moyens à des projets conduisant à une mise à bas des services publics ou même, comme aujourd'hui, à une ligne politique destructrice des principes fondateurs de la fonction publique.

*SNPTES, Paris, lundi 16 juillet 2019*

---

<sup>1</sup> Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) remplacent les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui ont, elles-mêmes, remplacé les IUFM, etc, etc.